PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2024 - A 18 H 00

Le 17 septembre 2024 à 18 h 00, se sont réunis, en séance ordinaire, les membres du Conseil d'Administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire et Président.

Présents :
Jean-Charles VITAUX, Odile BOINET, Cindy BARBE, Germain BOIVIN, Gérard VAUTIER, Marie-Antoinette CHARPENTIER, Martine LEMERCIER, Chantal LORPHELIN.

Absente excusée : Brigitte VIOLET

Absent : Richard VACOSSAINT

Secrétaire de Séance : Madame Odile BOINET

Ordre du jour :

► Convention avec la Préfecture de la Somme pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
► Informations et questions diverses.

Convention avec la Préfecture de la Somme pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services de l'association ADULLACT proposés par la société Libriciel SCOP pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Autorise le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Somme, représentant l'État à cet effet ;
- Donne son accord pour que le Président signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société Chambersign pour la délivrance des certificats numériques.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité cette décision portant le n° CCAS-2024-05.

Informations et questions diverses : Néant

La séance est levée à 18 h 15

Le Président, Jean-Charles VITAUX	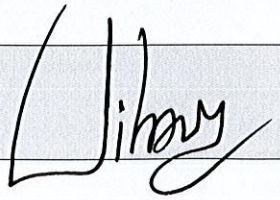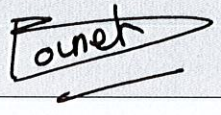	La Secrétaire, Odile BOINET